

Aux Associations affiliées
à l'Union patronale suisse

Zurich, le 2 mars 2010 Ze/sm

Circulaire no 12 / 2010

Dispense de travail le 10 septembre 2010 pour les participants à l' «Action 72 heures»

Mesdames, Messieurs,

L' «Action 72 heures» aura lieu dans toute la Suisse du 9 septembre 2010 à 18h11 au 12 septembre 2010 à 18h11.

Il s'agit d'un projet mené par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et de ses organisations membres. L'idée est de faire participer un demi-million d'enfants et de jeunes à ce vaste programme qui devrait susciter une bonne couverture médiatique.

L'action bénéficie notamment du soutien de l'Office fédéral des assurances sociales et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui recommande aux cantons d'accorder une dispense aux élèves qui prendront part à ce projet.

Comme ce fut déjà le cas en 2005, l'Union patronale suisse apporte son soutien à l' «Action 72 heures». Nous recommandons aux organisations membres de notre association ou aux entreprises de dispenser de leur travail les chefs de groupes et les participants à l' «**Action 72 heures**» le **vendredi 10 septembre 2010 s'ils en font la demande et présentent une lettre de recommandation ou d'examiner cette requête avec bienveillance**. Les participants devront contacter leurs employeurs à ce sujet dans le courant de l'été, munis d'une lettre de recommandation de l' «Action 72 heures».

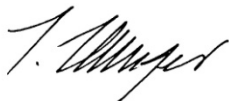
Monsieur Andreas Koenig (Co-responsable de projet de l'«Action 72 heures », courriel: andreas.koenig@sajv.ch, tél.:031 326 29 29) ou les coordinateurs régionaux de l' «Action 72 heures» se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour de plus amples informations et contacts, l'adresse Internet est la suivante :
<http://www.72stunden.ch/projekt/>

La présente circulaire est envoyée exclusivement par voie électronique.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

UNION PATRONALE SUISSE



Jürg Zellweger